



JORF n°0092 du 18 avril 2012 page 6998
 texte n° 37

ARRETE
Arrêté du 10 avril 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine de Bretagne

NOR: ETSP1220259A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
 Vu le [code de la santé publique](#), notamment ses articles L. 1224-1 et suivants et R. 1224-1 et suivants ;
 Vu l'avis de l'agence régionale de santé de Bretagne du 10 février 2012,
 Arrête :

Article 1

Le ressort du schéma d'organisation de la transfusion sanguine de Bretagne comprend les départements de la région Bretagne.

Article 2

Les activités de l'Etablissement français du sang accompagnées de leur localisation ainsi que la liste des établissements de santé autorisés à gérer un dépôt de sang sont annexées au présent arrêté.

Article 3

Le directeur général de la santé, la directrice générale de l'offre de soins et le président de l'Etablissement français du sang sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

A N N E X E

1. Activités de l'Etablissement français du sang accompagnées de leur localisation

TYPE D'ACTIVITÉ	VILLE/NOM SITE (2011)
1. Plateau technique de préparation des PSL	1. Rennes, site de Rennes Pontchaillou
2. Plateau technique de qualification biologique du don	1. Rennes, site de Rennes Pontchaillou
3. Sites fixes de collecte	1. Rennes, site de Rennes Pontchaillou 2. Montauban de Bretagne, site de Montauban-de-Bretagne
	3. Brest, site de Brest Morvan

	4. Morlaix, site de Morlaix
	5. Landerneau, site de Landerneau
	6. Quimper, site de Quimper
	7. Lorient, site de Lorient
	8. Vannes, site de Vannes
	9. Saint-Brieuc, site de Saint-Brieuc
4. Sites de délivrance de PSL	1. Rennes, site de Rennes hôpital Sud 2. Rennes, site de Rennes Pontchaillou
	3. Brest, site de Brest Cavale Blanche
	4. Quimper, site de Quimper
	5. Lorient, site de Lorient
	6. Vannes, site de Vannes
	7. Saint-Brieuc, site de Saint-Brieuc
5. Sites de distribution de PSL aux établissements de santé gérant un dépôt de sang	1. Rennes, site de Rennes Pontchaillou 2. Brest, site de Brest Cavale Blanche 3. Quimper, site de Quimper 4. Lorient, site de Lorient 5. Vannes, site de Vannes
	6. Saint-Brieuc, site de Saint-Brieuc
6. Sites réalisant des analyses IH Receveur	1. Rennes, site de Rennes Pontchaillou 2. Brest, site de Brest Cavale Blanche 3. Quimper, site de Quimper
	4. Lorient, site de Lorient
	5. Vannes, site de Vannes
	6. Saint-Brieuc, site de Saint-Brieuc

2. Liste des établissements de santé autorisés à gérer un dépôt de sang

NUMÉRO du département	NOM DE L'ES	VILLE D'IMPLANTATION de l'ES
29	Centre hospitalier universitaire de Brest, site de Morvan	Brest

29	Centre hospitalier de Morlaix	Morlaix
29	CMC de la Baie de Morlaix	Morlaix
29	Centre hospitalier universitaire de Brest	Carhaix
29	Hôpital d'instruction des armées	Brest
29	Polyclinique Keraudren	Brest
29	Centre hospitalier de Landerneau	Landerneau
29	Centre hospitalier de Pont-l'Abbé	Pont-l'Abbé
29	Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille de Quimper	Concarneau
29	Centre hospitalier Douarnenez	Douarnenez
29	Clinique Saint-Michel Sainte-Anne	Quimper
29	Centre hospitalier Quimperlé	Quimperlé
56	Centre hospitalier Bretagne Sud	Lorient
56	Clinique mutualiste de la Porte de l'Orient	Lorient
56	Centre hospitalier de Bretagne Atlantique de Vannes	Auray
56	Centre hospitalier Ploërmel	Ploërmel
56	Clinique Océane	Vannes
56	Centre hospitalier Le Palais	Le Palais
56	Centre hospitalier Centre Bretagne	Pontivy
56	Centre hospitalier Centre Bretagne	Loudéac
56	Polyclinique de Noyal-Pontivy	Noyal-Pontivy
35	Centre hospitalier universitaire de Rennes, site Pontchaillou urgences	Rennes
35	Centre hospitalier universitaire de Rennes, site Hôpital Sud	Rennes
35	Polyclinique Sévigné	Cesson-Sévigné
35	Clinique mutualiste la Sagesse	Rennes
35	Centre hospitalier privé Saint-Grégoire	Saint-Grégoire

35	Centre hospitalier Fougères	Fougères
35	Centre hospitalier Vitré	Vitré
35	Centre hospitalier Redon	Redon
35	Centre hospitalier Saint-Malo	Saint-Malo
35	Clinique de la Côte d'Emeraude	Saint-Malo
22	Centre hospitalier de Dinan	Dinan
22	Polyclinique de la Rance	Dinan
22	Centre hospitalier de Lannion	Lannion
22	Polyclinique du Trégor	Lannion
22	Centre hospitalier de Guingamp	Guingamp
22	Centre hospitalier de Paimpol	Paimpol

Fait le 10 avril 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,

J.-Y. Grall